



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

drogue

Question écrite n° 55426

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte M. le ministre de l'intérieur sur le niveau record atteint par les saisies de stupéfiants en Guyane pour l'année 2013. En 12 mois, ce ne sont pas moins de 37 kg de cannabis et 169 kg de cocaïne qui ont été saisis sur l'ensemble du territoire guyanais, pour une valeur estimée à 8 millions d'euros. La Guyane est devenue en septembre 2013 la première région française en matière de saisies d'anabolisants. Il est à craindre, au regard des données préliminaires, que cette année encore, ce territoire français d'Amérique du sud connaisse de nouveaux sommets en matière de trafic de drogues. Ainsi, le seul mois de mars 2014 a été témoin des arrestations d'une femme à l'aéroport de Cayenne alors qu'elle s'apprêtait à prendre l'avion avec 80 boulettes de cocaïne dans le ventre, d'un jeune homme à Iracoubo transportant 1,8 kg de cocaïne ainsi que d'un chauffeur de bus sur la route de Saint-Laurent avec à bord de son véhicule 7,7 kg de cocaïne. Victime de sa position géographique qui en fait une passerelle entre l'Amérique du sud et l'Union européenne, la Guyane se mue peu à peu en véritable plaque tournante des trafics en tous genres, et particulièrement en matière de stupéfiants. Voilà pourquoi il lui demande quelles sont les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement afin que soit amorcée une baisse significative des trafics de drogues, source irréductible du climat de violence et d'insécurité qui règne actuellement sur ce territoire de la République.

Texte de la réponse

Terre de production de produits stupéfiants, l'Amérique du Sud constitue une source d'approvisionnement, notamment au profit de l'Europe où la demande est soutenue. En Guyane, l'existence d'une demande locale importante pour la cocaïne, le crack et l'herbe de cannabis se conjugue avec d'importants flux internationaux qui y transitent. Plusieurs facteurs récents expliquent l'intensité de ce trafic : - l'augmentation de la production au Pérou qui conduit les trafiquants à trouver de nouvelles voies d'écoulement ; - l'excellente qualité du produit et son prix attractif pour les trafiquants ; - la fréquence des liaisons aériennes directes. En effet, l'essentiel des passeurs et du fret est intercepté à l'aéroport de Cayenne Rochambeau ou à l'arrivée en métropole dans les aéroports d'Orly et de Roissy Charles-de-Gaulle. Entre 2010 et 2012, la quantité de cocaïne saisie dans les aéroports de Matoury (Guyane), de Roissy et d'Orly en provenance de Guyane, a plus que doublé, passant de 81 à 184 kg. Les prises mentionnées dans la question témoignent, outre l'existence de ces circuits, de l'implication des forces de l'ordre dans la lutte contre ces trafics. La saisie de cocaïne réalisée au poste de contrôle routier d'Iracoubo caractérise en l'espèce le travail d'initiative des gendarmes. Cette saisie de cocaïne a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire et 2 personnes ont déjà été écrouées grâce à l'enquête diligentée par la section de recherche de la gendarmerie de Cayenne. Si ces trafics à vocation internationale sont localement peu générateurs de délinquance et donc d'insécurité en Guyane, il en est différemment de ceux visant à satisfaire la demande locale de produits stupéfiants. En effet, les consommateurs peuvent avoir recours au vol, parfois avec violence, afin de s'approprier les moyens leur permettant d'acquérir les produits prohibés. Un effort est tout particulièrement porté dans ce domaine, qui, pour les cinq premiers mois de l'année, voit les infractions en matière de trafic et revente progresser de 77,78 % par rapport à 2013. Comme la plupart des infractions relevées par l'action des services, il convient d'analyser ces chiffres non pas comme une

accentuation du phénomène mais bien comme un engagement encore plus soutenu de la gendarmerie dans ce domaine. Constituant un véritable enjeu, ce combat contre les trafics de produits stupéfiants est actuellement une priorité gouvernementale. Au niveau local, l'action de la gendarmerie vise ainsi à mener des contrôles des flux et des lieux de revente, en ciblant en priorité les trafics locaux dans le cadre des ZSP. Dans le domaine de la prévention des conduites addictives, la gendarmerie apparaît également comme un acteur incontournable notamment à travers sa présence et ses nombreuses interventions dans les établissements scolaires (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile). En 2013, la BPDJ a ainsi sensibilisé plus de 800 élèves aux conduites addictives et aux produits stupéfiants et un nombre équivalent sur les 5 premiers mois de l'année 2014. Ce travail de prévention mérite toutefois d'être développé par l'ensemble des acteurs du département.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55426

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3793

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6523